

COMMUNIQUÉ – le 20 juin 2008 - Pour diffusion immédiate

La Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 est lancée!

La petite enfance demeure prioritaire

Ottawa – La Commission nationale des parents francophones applaudit la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013* lancée le 19 juin 2008 par la ministre Josée Verner, de Patrimoine canadien. Le *Feuille de route* de 1,1 milliard \$ sur cinq ans prévoit un appui accru dans le dossier du développement de la petite enfance (DPE), notamment une aide de 4 millions \$ pour appuyer les organismes nationaux, 7,5 millions \$ pour l'alphabétisation et 13,5 millions \$ pour la recherche appliquée.

« Le gouvernement de Stephen Harper a choisi la continuité des dossiers du plan de 2003, souligne la présidente Ghislaine Pilon. En petite enfance, comme en éducation et en santé, la *Feuille de route* reconnaît les priorités de la communauté. Nous pourrions continuer à bâtir sur nos réalisations et poursuivre nos efforts de développement. En particulier, ajoute la présidente, nous allons poursuivre la mise en œuvre du Cadre national de collaboration en DPE. Nous allons mettre l'accent sur les stratégies intersectorielles. »

La CNPF et ses partenaires de la Table nationale en DPE ont développé en 2006-2007 une vision commune et une approche fondée sur la *Convention relative aux droits de l'enfant* pour encadrer la mise en œuvre de stratégies ciblées, dont la mise en place de centres de services intégrés pour les jeunes familles francophones. Ces développements ont eu lieu grâce à l'appui de Ressources humaines et Développement social Canada par le biais du plan échu le 31 mars dernier.

La ministre Verner a dévoilé par la même occasion le nouveau *Programme d'appui aux droits linguistiques* en remplacement du *Programme de contestation judiciaire* dont le financement avait été aboli à la fin de 2006. Le Programme débutera en 2009, assorti d'un budget annuel de 1,5 million \$ et portera uniquement sur les droits linguistiques. Les quatre organismes nationaux ayant intenté en 2007 un recours juridique contre le gouvernement fédéral, dont la Commission nationale, ont donné leur accord et abandonné la poursuite.

« On a voulu rétablir aussi le financement des causes portant sur le droit à l'égalité, soutient Ghislaine Pilon, mais il n'a pas été possible de le faire. L'essentiel pour nous, c'est que nos membres aient de nouveau accès à cet instrument essentiel. Le mouvement de parents francophones engagé dans la gestion scolaire a été le plus gros client du *Programme de contestation judiciaire* avec 55 causes en première instance, 15 en appel, et 13 en Cour suprême, sur une période de 11 ans.

La Commission nationale coordonne la stratégie intersectorielle du développement de la petite enfance et mène le dossier de l'accueil et de l'accompagnement du parent francophone en milieu minoritaire. Ses membres et partenaires coordonnent dans les provinces et territoires un éventail de près de 1 000 programmes et services destinés aux jeunes enfants, dont des centres de services intégrés pour les familles. (Voir le site : www.cnpf.ca)

Contacts : Murielle Gagné-Ouellette, directrice générale de la CNPF : 613.288.0958.

CNPF
La Commission nationale
des parents francophones

Place de la francophonie
450, rue Rideau, bureau 402
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4
Tél. : (613) 288-0958
Sans frais : 1 800 665-5148
Télec. : (613) 562-3995
cnpf@cnpf.ca
www.cnpf.ca